

Les services de renseignements dans les sociétés démocratiques, une éthique confidentielle ?

Démarche :

La formation prodiguée à l'intention des jeunes officiers comporte un volet essentiel tourné vers l'éthique militaire. Ils apprennent notamment les règles d'engagement, le code du soldat, la notion fondamentale de légitime défense. Toutes ces notions distinguent le soldat de la République. Dans un second temps, l'éthique du chef est enseignée. L'officier, responsable de l'action de ses hommes, se doit de prendre des décisions morales et justes, tout en accomplissant sa mission.

Pourtant, une autre dimension de la guerre apparaît très peu en école, car elle ne concernera que certains spécialistes qui traiteront du sujet en temps voulu : il s'agit des services de renseignements (SR). Ce terme générique désigne les administrations chargées de la collecte et du traitement d'informations afin de garantir la sécurité nationale.

L'éthique du pilote de chasse est très encadrée ; l'Armée de l'Air et de l'Espace confie ses armes (dont le nucléaire) à des hommes et des femmes répondant à des critères physiques, intellectuels et surtout moraux stricts. L'éthique des SR est de son côté beaucoup plus opaque. Pourtant, les futurs pilotes comme les officiers renseignements de demain partagent les mêmes bancs. Les « Chevaliers du ciel » de la guerre aérienne et les « espions » de la guerre souterraine partagent donc des valeurs communes alors que leurs missions n'ont pas la même dimension morale.

L'intérêt de ce sujet est donc de montrer, à travers l'exemple unique (et qui doit le rester) des SR toute l'ambiguïté entre un personnel aux valeurs morales élevées, à l'éthique se devant être exemplaire, et des missions qu'ils accomplissent relevant de toute la duplicité de l'espèce humaine.

Cet essai est destiné à illustrer la valeur de l'éthique des SR, souvent incompris du public, et dont la part d'ombre imposée par les missions les dessert dans un monde prônant la transparence. Nous tenterons également d'illustrer le souci éthique de ces services, bien loin de l'image d'agences hors de contrôle moral et politique. Bien entendu, il ne s'agit pas d'ériger ces services en parangon de la vertu, mais au contraire de réfléchir à la conciliation de l'efficacité et de l'éthique.

Résumé :

Le domaine du renseignement étant très fermé au profane, on ne peut se faire une idée claire des dynamiques de ces services à partir des exemples beaucoup trop lacunaires que l'on entend dans les médias. Nous avons donc essayé dans une première partie de sensibiliser le lecteur à la complexité de l'éthique dans ces agences selon les réflexions de ceux qui les ont créées ou dirigées, et notamment sur la problématique de concilier culture du secret, efficacité et éthique.

L'approche de cet essai se voulant de plus en plus concrète au fil de la lecture, nous avons ensuite distingué l'éthique du renseignement et l'éthique dans le renseignement. En effet, ce qui distingue l'espion moderne du criminel, ce ne sont pas les manières, mais bien la mission et l'état d'esprit avec lequel on la mène.

Cependant, cette dynamique ne vient pas toujours de l'agent, mais souvent du politique, voire de l'industriel, dont l'éthique n'est pas la même. Nous tâcherons donc d'illustrer le rôle de « bouc émissaire de la société » des services de renseignement et les difficultés d'y remédier.

Biographie :

- -*Les Echos*, « L'espionnage économique, le grand tabou français », Anne Drif, 27 juin 2018
- « La stratégie nationale du renseignement », Coordination Nationale du Renseignement et de la Lutte contre le Terrorisme, Présidence de la République, juillet 2019
- *Services secrets, efficacité et éthique. Quelques enseignements contemporains à tirer de l'institutionnalisation de la CIA en 1945-1961*, François David, 2016
- *La déontologie est-elle envisageable pour les services de renseignement ?* Françoise Mothes, 2016
- *Ethique et analyse : la relation avec le décideur*, Guy Rapaille, Patrick Leroy, Dirk Peeters
- *L'éthique dans les activités de renseignement*, Éric Denécé, 2011
- *Le contrôle des services de renseignement en France*. Guilhem Marois, 2019
- 23^{ème} Rapport annuel de la Commission de Déontologie des militaires pour l'année 2019, Ministère des Armées
- *Le renseignement entre éthique et nécessité*, Franck Bulinge, Charlotte Lepri, 2010
- *Dictionnaire du renseignement*, Hugues Moutouh, Jérôme Poirot, 2020
- *Histoire mondiale des services secrets*, Rémi Kauffer, 2015
- *La guerre secrète des espions*, Jacques Follorou, 2020
- *Histoire secrète de la DGSE*, Jean Guisnel, 2019
- *Histoire politique des services secrets français : De la Seconde Guerre Mondiale à nos jours*, Jean Guisnel, Roger Faligot, Rémi Kauffer 2012
- *Secrets, pourquoi on parle, pourquoi on se tait*, Daniel Bérésniak, 2004
- *La philosophie du renseignement*, Ben Israël 2004
- *Democratic control of intelligence services*, Marina Caprini, 2007
- *Le capitalisme est-il moral ?* André Comte-Sponville, 2004

Introduction :

Les forces armées détiennent la forme ultime de ce que Weber nommait « le monopole de la violence légitime », attribué à l'Etat. En effet, elles seules ont la possibilité légale, et surtout la responsabilité, de tuer au sein des démocraties.

Ainsi, l'éthique se doit d'être au cœur des forces de notre pays dans leur utilisation de la violence. Si les forces conventionnelles sont soumises à un régime strict et codifié, ou des institutions garantissent le respect des lois de la guerre, il n'en est pas de même pour les services de renseignement. La protection de la France appelle un secret, certes justifié par la raison d'Etat, mais qui peut sembler contraire à l'éthique.

Que savons-nous des services de renseignements ? Bien souvent, uniquement leurs échecs. Leurs missions leur imposent d'agir masqués, le résultat des opérations ne peut donc apparaître. Lorsque le grand public entend parler d'eux, ce n'est jamais bon signe. Le Rainbow Warrior en 1985, les révélations d'Edward Snowden, autant d'affaires qui entachent la réputation des SR, tolérés par le politique que comme un « mal nécessaire ». Pourtant, les services ne sont pas tout à fait secrets, certaines entités sont chargées de les contrôler. En

revanche, les missions qu'ils accomplissent sont bien souvent illégales, bafouant allègrement les lois étrangères et nationales.

Il est donc légitime de s'intéresser à ces entités dont l'éthique peut sembler paradoxale dans bien des points, mais dont l'existence ni les moyens employés ne peuvent être remis en question. Ainsi, il s'agit de démystifier l'éthique « confidentielle » des SR et de montrer leur bien-fondé mais également leurs limites.

I. Éthique et raison d'Etat, une exigence incompatible ?

A. L'éthique dans les services secrets

Les normes d'une profession ainsi que ses valeurs sont exprimées par son éthique professionnelle. A l'instar du serment d'Hippocrate, des codes de déontologie sont rédigés pour permettre à un collectif professionnel de se « reconnaître » par un ensemble de normes qu'il s'agit de respecter. Paul Ricœur définit l'éthique comme une sagesse pratique dont l'ambition est « la visée de la vie bonne, avec et pour les autres, dans des institutions justes ».

Dans le renseignement, trois théories morales et philosophiques existent : l'approche idéaliste, la théorie réaliste et la doctrine de la guerre juste. D'après l'approche idéaliste, toute action doit s'inscrire dans un cadre moral, indépendamment de ses conséquences éventuelles, bonnes ou mauvaises. Les « impératifs catégoriques » kantien s'imposent en toutes circonstances et ne souffrent aucune exception au nom du respect dû à chaque être humain. L'auteur de la Critique de la Raison Pure prêche « Agis de telle sorte que la maxime de ton action puisse être érigée en une loi universelle ». Or si le précepte biblique de « Tu ne tueras point, sauf pour te défendre » est bien éthique, où s'arrête et où commence la légitime défense dans le renseignement ? La meilleure défense est parfois l'attaque.

On trouvera la critique de l'idéalisme par la théorie dite « réaliste » dans l'aphorisme de Charles Péguy : « Le kantisme a les mains pures, mais il n'a pas de mains ». Selon ce paradigme, seule la sécurité compte et prime sur l'éthique. L'utilisation de la torture pour potentiellement prévenir des actes terroristes en est une illustration.

Entre ces deux théories se trouve Grotius et l'école de la « guerre juste » appliquée aux services secrets. Comme la guerre, les SR doivent se soumettre à des questions préalables : l'objectif et les moyens employés sont-ils à la fois justes et appropriés ? La justice progressera-t-elle si l'opération est réussie ? Certaines écoles de pensées juridiques considèrent l'espionnage comme n'étant pas illégal même s'il s'agit d'un acte « inamical ». L'intrusion dans la vie des autres nations serait une tendance générale, sinon universelle. Cela deviendrait presque une norme : « Tout le monde en fait autant ». Dans la mesure où l'article 51 de la charte des Nations unies autorise la guerre défensive, y compris à titre préventif, l'espionnage fait partie de l'arsenal autorisé. D'autres intellectuels jugent au contraire l'espionnage illégal dans une perspective transnationale en considérant l'espionnage en temps de paix comme un crime et une infraction au droit international.

Si l'éthique dans les SR est bien au cœur de débats, seule l'approche réaliste est véritablement employée, même si les démocraties occidentales tentent comme compromis de leur adapter le concept de « guerre juste », pourtant antinomique au concept de service secret.

B. Les services de renseignements et l'éthique démocratique

La démocratie et les SR sont consubstantielles. Chaque Etat fonde des services chargés de le renseigner mais la décision finale n'appartient pas à ces offices. C'est le peuple qui décide par l'intermédiaire de ses représentants.

Une certaine gêne apparaît en démocratie : le renseignement a beau être subordonné au peuple, un SR se renseigne d'abord sur son propre gouvernement, les autres services et ses propres concitoyens. Ainsi, dès 1945, le FBI et la CIA placent des *taupes* près du gouvernement et s'infiltrent l'une l'autre. De plus, par soucis d'efficacité pratique, la règle du cloisonnement s'impose. Par sécurité, comme tout le monde est susceptible de trahir, alors on doit faire en sorte que nul n'en sache plus qu'il n'en ait besoin. Dans un monde réclamant de la « transparence », cette éthique professionnelle a du mal à être admise par celle du citoyen contemporain. La série à succès « Le Bureau des légendes » le montre bien. S'il s'inspire de faits réels, le réalisateur Éric Rochant a bien fait en sorte de ne pas être fidèle à la réalité. L'opinion aime plus être rassurée que véritablement connaître la vérité.

Dernier point, le « permis de tuer ». Sans rentrer dans les détails des opérations « homo » (pour homicide), la capacité de frapper les ennemis de la France fait partie de l'arsenal des SR, notamment la DGSE par le biais de son service « Action ». Porter les armes est une spécificité militaire qui ne distingue pas particulièrement les SR. Pourtant, lorsqu'un soldat neutralise un ennemi, il agit dans un cadre militaire légal. La légalité fait absolument partie de l'éthique du militaire, dont les missions sont approuvées par le politique, tandis que l'illégalité est une arme exclusive des SR. Ils bafouent non seulement des lois étrangères (pour neutraliser des objectifs par exemple), mais également les lois nationales (avec l'écoute de conversations privées, le vol massif de données, etc..) sous couvert de protéger la population.

Tous ces éléments que nous venons d'évoquer conduisent à un impératif éthique absolu : le peuple fait confiance aux SR (parfois malgré lui et cela ne veut pas dire pour autant qu'il n'y a pas de contrôle) qui se doivent de ne pas le trahir. Pour autant, la sauvegarde de la démocratie passe par une culture du secret absolument indispensable.

II. Entre éthique morale et éthique professionnelle, où se trouve le Bien ?

A. Ethique du renseignement

La démarche qui consiste à s'informer n'est en rien critiquable. Elle est revanche susceptible de le devenir dès que les moyens employés pour y parvenir sont dissimulés, discutables ou illégaux. L'idée que cette activité est nécessairement malhonnête, perverse, manipulatrice et que les individus qui l'exercent souffrent de pathologie a vécu. Le général Pichot-Duclos parle le premier d'une « culture du renseignement » à propos de la vision qu'un pays peut avoir des activités de renseignement. L'approche française est assez pragmatique, évoquant un « mal nécessaire » trop efficace pour s'en passer. Ainsi Napoléon utilisait beaucoup les espions (dont le fameux Schulmeister) mais avait peu de considération pour eux. A la veille de la Grande Guerre, on considérait comme incompatible l'état d'officier avec celui d'espion, car le second contredisait l'idéal d'honneur du premier. Au XIXème siècle, le ministre Jules Bastide estimait

que « l'espionnage est un moyen de corruption qui ne rend pas même en services utiles ce qu'il fait perdre de valeur morale à ceux qui l'emploient, car il n'a jamais rien empêché, rien prévenu ».

Ce rappel historique est très important. En effet, l'éthique désigne une vertu intemporelle. Or, pourquoi jugeait-on négativement l'espionnage autrefois, tandis que le Livre blanc du ministère des Affaires étrangères de juillet 2008 déclarait qu'il faut « consolider la culture du renseignement » ? les moyens alloués à la DGSE sont passés de de 348,3 M€ à 388 M€ en 2021, soit une hausse de 11,4% absolument incroyable en période de COVID.

Pour autant, ce n'est pas l'éthique des SR qui a poussé les politiciens à les employer, mais bien leur redoutable efficacité. Il ne s'agit pas de défendre la morale de l'espionnage, activité contraire à l'éthique et à l'honneur, mais de lui admettre logiquement une performance qui le rend indispensable. En effet, tromper, voler et mentir sont des procédés qui rapportent.

B. Ethique dans le renseignement

D'après Éric Dénécé, « la manière dont les professionnels des services font leur métier au quotidien n'est nullement dénuée d'éthique. Il y a en effet une différence fondamentale entre violer la légalité et l'éthique des autres, et être soi-même dénué de tout code de conduite. Dans l'exercice de leur métier, les femmes et les hommes du renseignement respectent des règles de convenance et du bien. ». Nous allons donc à présent illustrer cette distinction entre éthique professionnel et éthique personnelle. Cela est fondamentale, le renseignement n'est pas moral, et bien que la raison d'Etat soit souvent employée pour l'assumer, il est intéressant de se demander comment les espions font pour dormir la nuit s'ils portent vraiment la responsabilité des actions qu'ils commettent dans leur travail si particulier.

En premier lieu, ce sont les politiques qui fixent les priorités et approuvent ou non les opérations. Ce faisant, ils sont tout autant soumis à une obligation d'éthique que les services qu'ils mandatent et peuvent être en défaut en refusant d'attribuer des moyens suffisants pour remplir les missions, détourner les services à des fins personnelles, leur faire assumer leurs propres décisions ou encore imposer des objectifs discutables. La situation a été observée lors de l'invasion américaine en Irak en 2003 : la présidence avait demandé aux services, non pas de lui apporter des éléments objectifs d'évaluation de la situation mais de trouver à tout prix des renseignements qui viennent justifier sa politique. C'est ainsi que des faux-rapports ont « établi » des liens entre Saddam Hussein et Al-Qaïda et l'existence d'armes de destruction massive. Une partie des cadres dirigeants des services américains ont alors démissionné, mais certains autres ont profité de cette dérive pour favoriser leur avancement personnel en donnant satisfaction aux autorités. L'éthique dans le renseignement passe par un impératif de neutralité : il se situe hors du champ politique. Compte tenu de l'influence potentielle des éléments fournis, il est important que l'information soit présentée de manière neutre et non à travers un prisme déformant. Une politisation des SR n'est pas tolérable. Les dictateurs utilisent le renseignement pour valider leurs idées. Pas les démocraties. Afin d'éviter cela, les agents doivent faire abstraction de leurs opinions personnelles et se garder de vouloir donner satisfaction à leurs commanditaires. Les SR ont un devoir moral d'objectivité. Il est essentiel qu'ils sachent résister à la pression de l'exécutif.

Comme le renseignement désigne la recherche de l'information, son éthique porte aussi sur la manière d'obtenir ces données. Les moyens sont souvent immoraux (vol de la vie privée, chantage, mensonge) mais malgré ces manières, une forme d'éthique se dessine, propre à la profession.

Prenons par exemple l'infiltration, malgré ce qui est mis en avant dans « Le Bureau des légendes », la DGSE est éthiquement et juridiquement responsable de ses agents. Cela semble peut-être la moindre des choses, mais malgré leurs activités, les services « s'occupent » de leurs agents, ils ne les « lâchent » pas. Cela s'est notamment vu lors de la tragique tentative de libération de Denis Alex en 2013, la DGSE a mis des moyens colossaux pour localiser l'otage et tenter de le récupérer. L'heure n'est plus à l'élimination de ses propres agents pour éviter qu'ils ne parlent, au contraire. Bien que le KGB soit dissous et que le régime soviétique ait disparu, jamais les services russes ne communiqueront le nom des sources qui les ont renseignés pendant la Guerre froide. Le respect de l'engagement donné, la protection des sources, voilà des comportements éthiques indéniables qui par ailleurs renforcent la crédibilité des services et la confiance que peuvent leur faire leurs agents.

Un autre aspect de la collecte d'informations concerne les « techniques renforcées d'interrogatoire ». La lutte des Etats-Unis contre le terrorisme a donné naissance à une législation permettant les arrestations préventives de suspects et les interrogatoires « musclés », autorisant l'armée américaine à utiliser la torture (Guantanamo, Bagram, Abu Ghraïb) ou à extradier clandestinement des prisonniers (grâce aux vols secrets de la CIA) vers des pays bafouant les droits de l'Homme. À l'exception des États-Unis, les services occidentaux prônent un rejet absolu de la torture, considérant que celle-ci viole les droits humains fondamentaux, et sape aussi l'honneur de ceux qui la pratiquent et la réputation du service. Sir John Sawers, ancien directeur du Secret Intelligence Service, n'hésite pas à déclarer que malgré la difficulté de la lutte anti-terroriste, « le MI-6 préfère permettre à des activités terroristes de se développer plutôt que recourir la torture pour tenter de les empêcher. Cela nous oblige en permanence à trouver des moyens différents, compatibles avec les droits de l'homme, pour obtenir le résultat que nous voulons. Ces questions ne sont pas des réflexions abstraites pour des cours de philosophie, mais des dilemmes opérationnels quotidiens ».

III. L'éthique des agents secrets du XXIème siècle

Montesquieu déclarait que « L'espionnage serait peut-être tolérable s'il pouvait être exercé par des braves gens, mais l'infamie nécessaire de la personne fait juger de l'infamie de la chose ». Ce à quoi d'Argenson répondit, comme il lui était reproché d'utiliser un certain nombre de malandrins dans ses services : « Trouvez-moi d'honnêtes gens qui veuillent bien faire ce métier ! Cette école ne fera jamais chez nous de nombreux prosélytes : notre droiture s'y refuse d'instinct. »

A. Des agents désabusés et minés par la question de l'éthique ?

Comment les agents secrets d'aujourd'hui se considèrent ? Nous leur avons posé la question. Actuellement, avec un ennemi terroriste n'hésitant pas à commettre les pires crimes, il y a une forte distinction entre les « gentils » et les « méchants » en faveur des SR. Mais les agents doivent également enquêter sur des individus « normaux ». Ils vont alors collecter des informations sur leurs vies, leurs recherches internet, leurs comptes, etc... Si la France est un des rares pays dans le monde à ne pas pratiquer le chantage, elle utilise tout de même des procédés immoraux. Ainsi elle ne s'interdit pas de laisser des chefs de guerre en vie car ils représentent (malgré eux) une source d'infos. Or si chaque jour ce criminel commet des crimes, l'opérateur qui le laisse sciemment en vie est vite hanté par les morts qu'il aurait pu éviter. Nous ne sommes plus là dans l'éthique de protection des sources par loyauté, mais par un froid calcul

d'intérêt. Pour la sécurité intérieure, cela peut concerner des pédophiles ou des politiques véreux, que l'on laisse en liberté car ils permettent de collecter des données.

Utiliser ces faiblesses ne veut pas dire les provoquer. Les SR chinois ont notamment des écoles de formation dans lesquelles des femmes apprennent à séduire des hommes, souvent des industriels occidentaux mariés se rendant en Chine, afin d'obtenir des images compromettantes et les faire chanter. Néanmoins, si les agents ne sont pas non plus des « malandrins », et si certains aspects de leur métier peuvent les déranger, ils revendiquent également plus de moyens et de capacités, pour lutter à armes égales avec les services étrangers. Au nom du Bien, les SR sont ainsi appelés à transgresser la morale individuelle, au prix d'un sacrifice éthique de la part de leurs agents. Ce sacrifice, semblable à celui demandé aux militaires en temps de guerre, est en général compensé par la haute valeur morale exigée de ces hommes et femmes, dont le recrutement repose sur un processus extrêmement rigoureux de sélection, de formation et de contrôle.

B. Les bénéficiaires du renseignement

S'il existe des SR militaires (comme la DRM), quasi-exclusivement focalisés sur les opérations des armées, la plupart des autres services ne sont pas militaires (même s'ils sont contrôlés par le Ministère des Armées et que des militaires sont dans leurs rangs). Leur champ de compétence est donc beaucoup plus large. En dehors du soldat, d'autres acteurs ont besoin des SR. Nous avons notamment vu que les politiciens, jusqu'au Président, décident en prenant en compte ces sources.

Il y a enfin des bénéficiaires que nous avons peu évoqué : les entreprises. C'est un sujet quelque peu tabou quoique reconnu. Cela concerne certes l'espionnage industriel, mais surtout la protection des intérêts nationaux dans un contexte de guerre économique. Ce sont les SR qui s'occupent de mener cette guerre, qui est parfois mise de côté au profit de la lutte anti-terroriste. Loïc Kervran, membre de la délégation parlementaire au renseignement a d'ailleurs déclaré « Nous avons vérifié si le tropisme de la lutte antiterroriste n'avait pas conduit à abandonner la protection des intérêts économiques de la France. Si les services n'ont pas abandonné le renseignement économique, les pistes d'amélioration sont réelles. La gouvernance du dispositif, la sécurité économique des secteurs hors défense, en particulier celui des données de masse et des pépites technologiques sont perfectibles. ».

Il est très loin le temps du réseau d'agents Nicobar, activé à des fins économiques par Pierre Marion (patron de la DGSE) au début des années 1980, pour aider Dassault à doubler ses concurrents en Inde et qui, à la fin de la décennie, avait essaimé dans 49 sociétés britanniques et américaines. Ou l'époque où la DST manipulait avec succès un réseau d'agents de la CIA qui cherchaient à faire supprimer l'exception culturelle française des traités internationaux (Anne Drif). Et totalement révolu le recrutement de « Farewell », cet agent russe qui a livré à la France 4.000 documents liés au programme soviétique d'espionnage industriel des pays de l'Ouest. Il existe des difficultés de la part de l'Etat d'assurer cette mission parce la vitesse de l'entreprise n'est pas la même que celle de l'administration. Les SR interviennent essentiellement pour les aider à prendre des parts de marché, notamment en captant des informations via les flux satellitaires. Dans les grands contrats, ils peuvent permettre de vérifier l'état de la concurrence. L'éthique du renseignement rencontre alors l'éthique de l'entreprise. Or d'après André Comte-Sponville, l'entreprise n'a, à proprement parler, ni morale ni éthique, mais seulement "des objectifs et un bilan". Cette interaction est donc de plus en plus forte, et

peut s'ajouter également la nature des intérêts économiques mis en avant (ventes d'armes notamment).

Conclusion :

Pour conclure, cet essai a tenté d'illustrer toute la problématique liée à l'éthique dans le monde du renseignement. Loin d'être un sujet tabou, l'éthique est ouvertement abordée dans ce milieu. Néanmoins, nous avons pu voir toute la complexité entre efficacité opérationnelle liée à l'utilisation d'outils immoraux voire illégaux et agir noblement. Il ne s'agit pas d'excuser ces pratiques mais d'admettre l'existence d'un plafond de verre. La raison d'Etat justifie certaines pratiques pour assurer la sécurité commune. La lutte anti-terrorisme motive actuellement ces comportements voire des dérives face à un ennemi présenté comme étant encore plus immoral.

Après avoir montré la complexité de la question, nous nous sommes attachés à distinguer éthique professionnelle (du renseignement) et éthique personnelle (dans le renseignement). Si la première semble bien être immorale, malgré le Bien visé de par ses procédés, les agents ne sont pas pour autant des criminels ou des « malandrins ». D'une part ils agissent dans un cadre légal, et ils ont également des valeurs éthiques qui distinguent tout particulièrement les SR des Etats démocratiques.

Malgré tout, ces personnels peuvent parfois être désabusés et rongés par le bien-fondé de leur mission et des manières d'obtenir du renseignement. Cet aspect de leur travail peut se rapprocher de celui des militaires sur les théâtres d'opérations.

Il faut bien comprendre que la question éthique dans les SR n'est plus évitée, mais que les contraintes opérationnelles ne leur laissent que peu de marge de manœuvre pour évoluer. Ce n'est pas pour autant qu'il faut abandonner l'idée, bien au contraire, sans oublier qu'un grand nombre d'acteurs de la société s'appuient sur eux au quotidien, et que les SR ne doivent pas devenir un bouc émissaire devant assumer les décisions que d'autres ont prises à partir des données fournies.